

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement
 Edition quotidienne, par an..... \$3.00
 Edition hebdomadaire, par an..... 1.00
Invariablement payable d'avance
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Prix des Annonces
 Six lignes, première insertion..... \$0.50
 Chaque insertion subséquente..... 0.12
 Chaque ligne en sus, première ins... 0.08
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT
DU 5 FÉVRIER 1878.

LES HÉRITIERS DE JUDAS

PAR
RAOUL DE NAVERY.

Mâlœuvre entra alors dans une violente colère; il accusait Marie-Ange de manquer de raison; il assurait que l'état nerveux, exalté et maladif de Cyrille, s'opposait à ce qu'on les réunît à cette heure; mais que le jour de sa première sortie, il la conduirait au lycée Henri IV.

—C'est bien répondu Marie-Ange quand elle formula ce désir une dernière fois, c'est encore un sacrifice à faire à Dieu, je l'accomplirai.

Un soir elle se coucha pour ne plus se relever.

Miss Emily voulait la veiller Marie-Ange s'y opposa et consentit seulement à ce que l'institutrice passât la nuit dans le cabinet voisin. Elle pria l'Irlandaise de laisser sa fenêtre ouverte :

—Je vois mieux les étoiles, dit-elle, et leur scintillement me fait croire que j'aperçois des encensoirs balancés par les chérubins devant le trône de Dieu... Miss Emily, je vous permettrai de me veiller demain... Ne pleurez pas, ma chère; à l'aube, dès que l'église sera ouverte, vous irez trouver le curé et vous le prierez de venir ici quand la messe sera terminée... Voyez-vous, miss Emily; durant toute la nuit, je vais essayer de voir, par la pensée, les beaux paysages de Judée que parcourut le Sauveur des hommes, comme lui, je m'endormirai sous les oliviers et demain, demain j'irai au-devant de lui :

On entendit frapper à la porte un coup léger.

—Monsieur Cœlio, dit-elle.

C'était en effet Cœlio suivi du valet de chambre portant le plateau d'argent.

—Marie-Ange, dit-il tu as oublié la potion, aujourd'hui... ce n'est pas bien.

Le pauvre infirme s'accota contre le chevet, prit la tasse à deux mains, la présenta aux lèvres de Marie-Ange, puis, voyant quelle violence elle s'imposait, il retira doucement la tasse et l'approcha lentement de sa bouche.

Au même moment la porte s'ouvrit, et Mâlœuvre recula de deux pas, les yeux fixes, les lèvres décolorées mordant ses deux poings pour étouffer un cri.

—Vois, dit doucement Cœlio à Marie-Ange, j'ai bu toute la lie...

Mâlœuvre s'approcha en chancelant, et, sans mot dire, il arracha la tasse des mains de son fils et la lança sur le parquet où elle se brisa.

—Soyez tranquille, dit Cœlio en regardant son père avec ses beaux yeux candides, Marie-Ange a bu...

—Ah! fit Mâlœuvre, c'est que j'avais cru...

—Qui donc? demanda Cœlio.

—Rien! rien! ah! elle a bu et sans doute cela va mieux...

—Beaucoup mieux, fit Marie-Ange, je ne souffrirai plus demain... Depuis que Cœlio me présente les potions du docteur, je les accepte toutes... ce ne sera pas sa faute si je ne guéris point! cher Cœlio, tu as été pour moi presque aussi bon que l'eût été Cyrille.

Mâlœuvre saisit avec violence la main de son fils :

Le mouvement de Jude Mâlœuvre fut si brusque que Cœlio, mal soutenu par les béquilles, faillit tomber au pied du lit de la malade. Il poussa un cri étouffé, laissa glisser ses bras le long de ses béquilles et s'éloigna après avoir salué Marie-Ange du regard.

Cœlio venait de se mettre au lit, quand Mâlœuvre entra dans dans sa chambre :

—J'ai bien peu d'espoir pour Marie-Ange, dit-il, et, cependant, le médecin a épuisé toutes ses ressources

—Son état est-il donc si désespéré?

—Je ne sais, je ne veux pas le croire... A-t-elle bu toute la potion ce soir?

Cœlio souhaitait ne point mentir, mais il ne voulait pas non plus dire toute la vérité :

—Elle a toujours accepté ses breuvages de ma main, et, tout à l'heure, quand vous êtes venu, je tenais la tasse dans laquelle elle avait bu...

Mâlœuvre parut soulagé d'un grand poids.

—Bien; dit-il, bien! bonsoir, Cœlio...

Il prit à deux mains la tête de son fils et l'embrassa avec un empressement farouche.

Miss Emily roula son lit dans le cabinet de toilette de Marie-Ange, suivant la volonté de sa chère petite malade.

Un timbre, placé sur le guéridon à portée de la main de la jeune fille, permettait à celle-ci d'appeler si elle avait besoin de secours.

Il faisait une magnifique nuit de juillet, parfumée; dans le ciel, les constellations étincelaient; tous les atomes de la terre, toutes les clartés du firmament chantaient l'hymne muet des soirs. Marie-Ange s'assoupit en regardant les étoiles.

Elle n'entendit donc point le bruit léger produit par le froissement des feuilles du grand espalier apportant jusqu'à sa fenêtre les feuilles décapées de la vigne vierge; elle n'aperçut point l'ombre qui se projeta tout-à-coup dans sa chambre, elle ne vit pas non plus se dresser soudainement une forme bien connue au pied de son lit de souffrance; mais elle s'éveilla au son d'une voix douce comme le souffle des brises de la mer dans les jasmins de la Martinique.

—Petite maîtresse! disait la voix, petite maîtresse... moi avoir voulu vous revoir... moi entré comme voleur, par-dessus murailles... et si moué avoir été tué, ça m'ètre égal.

Le visage de Marie-Ange ne trahit aucune surprise, elle sourit sous le rayon de lune qui laissait voir le visage de Pampy et le nègre put contempler ce sourire.

Mais en même temps il constata les ravages faits par le chagrin sur cette organisation si riche et si vivace. Il palpa les mains fluettes, il effleura le front blanc sur lequel perlaient des gouttes de sueur; il fixa ses yeux sur le globe. Le l'œil brillant comme de la nacre; puis, frémissant il se pencha tout près de Marie-Ange, e, ses lèvres serrées effleurant l'oreille de l'enfant, il murmura :

—Vous avoir confiance dans pauvre noir?

—Ne m'as tu pas sauvé la vie!

—Moi sauver encore!

Le noir vit une carafe sur la table, remplit le verre à moitié, tira

de sa poche une boîte dans laquelle il prit une pincée de poudre incolore, puis il tendit le verre à Marie-Ange.

—Vous boire! dit-il.

Elle but en souriant, ne voulant pas causer un chagrin à cet ami qu'elle ne devait plus revoir. Puis, à voix basse, Pampy raconta qu'il avait vu Cyrille, et que c'était à la prière de son frère qu'il avait osé escalader les murailles.

—Mais, qui t'a conduit ici? demanda Marie-Ange.

—Qui ça? bon chien! brave Morse!

—Tu l'as retrouvé?

—Vous savoir comment, plus tard... vous retrouver Pampy, Cyrille et Morse! et z'yeux à moué pleurer de joie en revoyant vous... Petite maîtresse a bu, moi tranquille.

—Merci, Pampy, dit Marie-Ange, porte à Cyrille un adieu et mon dernier baiser... je t'ai bien apprécié, mon cher Pampy, le bon Dieu te récompensera pour les enfas que tu as aimés!

Marie-Ange passa sa petite main sur la tête du noir, comme si elle le bénissait; Pampy laissa tomber une larme sur cette main glacée, puis il enjamba la fenêtre, s'appuya desorteils aux barreaux de l'espalier, arriva à terre, regagna la muraille et se lança dans le vide.

Il était environ deux heures du matin.

Marie-Ange remercia Dieu de la consolation qu'il lui avait été donnée, elle ne chercha point, dans sa tête affaiblie, par quelle divination d'affection, par quel moyen Pampy était parvenu jusqu'à elle; elle reçut une consolation profonde de ce qu'elle regarda presque comme une apparition; et, quand miss Emily entra le matin dans sa chambre, l'Irlandaise resta un moment immobile, saisie par l'expression à la fois ardente et douce du visage de l'enfant.

—La cloche sonne, dit doucement Marie-Ange, vous savez ce que vous m'avez promis...

L'institutrice répondit par un baiser muet.

Dès qu'elle fut partie, l'enfant prit un crucifix d'argent et le tint devant elle, les yeux fixes, sans remuer les lèvres.

Une demi-heure après le prêtre entra.

La malade se souleva sur son lit, un rayon de joie brilla dans ses yeux, elle adressa un signe amical à miss Emily, et demeura seule avec le vieux curé.

Il fut facile de soulever les vœux chastes de cette âme d'enfant; le prêtre qui recueillit les frémissements d'angoisse de ce jeune cœur, la rassura et la fortifia; il eut plus d'une fois les larmes aux yeux, tandis que l'enfant le questionnait avidement sur ses espérances éternelles.

Quand se termina cet entretien suprême, le curé interrogea la malade sur la religion dont elle avait fait sa plus chère étude. Il la bénit dans ce monde, et la bénit pour la terre promise dans laquelle elle allait entrer.

Ensuite il se leva et ajouta avec une solennité qui fit tressaillir la malade :

—Je ne reviendrai pas seul... je ramènerai l'Éternel Ami!

Marie-Ange joignit les mains et regarda le prêtre avec une sorte d'extase.

Miss Emily entra dès que l'enfant se trouva seule.

—Vite! bien vite! fit l'enfant, tre.

avec une sainte impatience : des fleurs, miss Emily! que cette chambre soit un reposoir, une chapelle... vous savez quel HÔTE j'attends.

Avec le concours empressé des domestiques, il fallut peu de temps pour se conformer aux derniers désirs de Marie-Ange; quand tout fut disposé suivant ses vœux, elle voulut qu'on l'enveloppât dans une longue robe de cachemire blanc, et se leva, en dépit des supplications et des pleurs de Cœlio.

Celui-ci jeta ses béquilles à terre, et, replié sur ses pauvres jambes, il attendit en priant le retour du prêtre.

L'infirme sanglotait la tête dans ses mains.

—O Cœlio! mon cher Cœlio! si tu voulais... dit Marie-Ange.

—Qui donc? demanda le malheureux enfant.

—Nous partagerions le pain des forts et le dernier souvenir que tu conserverais de moi serait celui de la plus grande joie qu'il soit donnée à l'homme de ressentir.

Le visage de Cœlio rayonna d'enthousiasme.

—Chère petite sainte! dit-il si tu meurs, j'irai te rejoindre bientôt...

Le curé ne tarda pas à revenir. Avec une ardeur humble et caressante, Cœlio traduisit au vieillard le vœu de sa sœur d'adoption, le sien, et tandis que Marie-Ange priait, soutenu par le bras affectueux de miss Emily, Cœlio raconta sa vie de souffrance que la révolte n'avait jamais troublée.

Le malheureux enfant, couché au pied du prêtre, lui montra une âme aussi pure que celle de compagne, et rien d'aussi touchant n'avait peut-être frappé les yeux des hommes que le spectacle offert par ces deux êtres dont l'un était déjà condamné, dont l'autre ne pouvait vivre.

Quand l'absolution du vieillard fut tombée sur le front de Cœlio, Marie-Ange se souleva et dit à l'Irlandaise :

—Prévenez mon tuteur maintenant et ouvrez les portes...

Mâlœuvre arriva en même temps que le docteur Mongeron :

—N'ayez point de regrets, docteur, dit Marie-Ange, je vais au céleste Médecin...

Elle ajouta en se tournant vers les serviteurs :

—Mon tuteur vous distribuera les souvenirs que je vous destine, priez pour moi si vous m'avez aimée... je vous demande pardon des peines involontaires que j'aurais pu vous causer...

Puis elle tendit à son tuteur une main tremblante :

—Cyrille! dit-elle avec angoisse, je vous recommande Cyrille!

Miss Emily prit une nappe blanche d'une extrême finesse et la plaça dans les mains de son élève et dans celles de Cœlio.

—Ecce Agnus Dei! dit le prêtre Marie-Ange et son ami n'entendirent plus rien, la terre disparut pour eux, le ciel s'entr'ouvrit, des anges les soulevèrent jusqu'au trône de l'Agneau sans tache. Mlle Pont-Joubert se pencha défaillante dans les bras de miss Emily qui, progressivement, sentit s'alourdir ce léger fardeau.

Le prêtre priait encore, agenouillé devant l'autel improvisé, quand l'Irlandaise s'écria :

—Marie-Ange! ô mon Dieu, Marie-Ange!

—Morte? demanda Cœlio.

—Ressuscitée! répondit le prêtre.

AVIS SPECIAUX.

Pour les rhumes graves et les douleurs des poumons.

Canton, Pennsylvania, 29 nov. 1873.

A M. M. Seth W. Fowle & Fils, Boston :

Messieurs,—Il y a environ dix ans, après avoir eu une violente attaque de rougeole, je fus pris d'une toux violente et me trouvai menacé de consommation. Mon père étant mort à l'âge de 31 ans de la consommation pulmonaire, et ma tante ayant succombé à la même maladie, il me parut que la consommation était héréditaire dans ma famille. J'étais donc il y a dix ans; on me persuada d'acheter une bouteille de Baume de Certifier Sauvages de Dr. Wista, je dois en toute conscience dire qu'il m'a sauvé la vie. J'étais forgeron alors et souvent j'ouvrais des douleurs dans la poitrine et les poumons, douleurs qui furent soulagées par le Baume. Je donne ce témoignage avec empressement, et j'espère que vous vous trouverez bien d'une pareille préparation.

Votre dévoué serviteur, A. J. MERRITT.
50 cents et \$1 la bouteille. En vente chez tous les pharmaciens.

Electricité! Huile Electrique merveilleuse de Thomas! Vaut dix fois son pesant d'or!—La douleur ne peut rester où cette huile est employée. C'est le remède le moins cher qui ait été fait. Une dose guérit le Mal de Gorge ordinaire. Une bouteille a guéri les Bronchites. La valeur de cinquante centimes a guéri une vieille toux opiniâtre. Elle guérit positivement le Catarrhe, l'Asthme et le Croup. La valeur de 50 cents a guéri les douleurs dans le dos, et la même quantité un mal de reins de huit ans. Voici quelques traités de lettres reçues de différentes parties du Canada, qui sont si flatteuses, croyons-nous, pour satisfaire les plus sceptiques. J. Collard, de Sparta, Ont., écrit: "J'envoie moi 6 douzaines de bouteilles de l'Huile Electrique de Dr. Thomas; j'ai vu tout ce que j'en avais, et veut en avoir un nouvel approvisionnement; ses souffrances sont si douloureuses que ses souffrances sont si douloureuses." Wm. McQuinn, de West York, écrit: "J'ai vu tout ce que j'en avais, et veut en avoir un nouvel approvisionnement; ses souffrances sont si douloureuses que ses souffrances sont si douloureuses." H. Cole, de Iona, écrit: "Veuillez m'envoyer 6 douzaines de bouteilles d'Huile Electrique de Thomas, rien ne leur est comparable. Elle est recommandée par toutes les personnes qui en ont fait usage." J. Bedford, Thamesville, écrit: "Envoyez-moi un nouvel approvisionnement d'Huile Electrique, il ne m'en reste plus qu'une bouteille; je n'ai jamais vu se vendre si rapidement et donner autant de satisfaction." J. Thompson, Woodford, écrit: "Envoyez-moi donc encore quelques bouteilles d'Huile Electrique; j'ai tout vu ce que j'en avais, rien ne se vend mieux." Miller & Read, de Ulverton, P. Q., écrit: "L'Huile Electrique a fait une réputation ici. Envoyez-moi un nouvel approvisionnement sans délai."

Gare à la contrefaçon.—Demandez l'Huile Electrique du Dr. Thomas. Voyez si la signature S. N. Thomas est sur l'enveloppe, et si les noms de Northrop & Lyman sont soufflés dans le verre, et n'en prenez pas d'autre. Vendue chez tous les pharmaciens. Prix, 25 cents. NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ontario, propriétaires pour l. Puissance du Canada.

Note.—Electricité — choisie et électrisée.

RAPELEZ-VOUS OEOI.

C'est en ce moment le temps de la Pneumonie, des affections pulmonaires, des toux, des rhumes, et de toutes les affections de la gorge et des poumons, qui conduisent souvent à la consommation. Le Sirop Allemand de Boeche, a été en honneur dans ce pays depuis deux ou trois ans sans avoir manqué une seule fois d'opérer une guérison. Si vous ne l'avez pas employé, allez trouver votre pharmacien et demandez-lui quels effets étonnants il a produit parmi ses clients. Trois doses suffisent, à soulager le cas le plus invétéré. Si vous n'avez confiance dans aucune médecine, achetez seulement une bouteille (chantillon) du Sirop Allemand de Boeche pour 50 cents et essayez-le. Les bouteilles ordinaires se vendent 75 cents. Ne négligez pas un rhume pour économiser 75 cents.

POELES! POELES!

POELES DE CUISINE,

POELES DOUBLES,

POELES SIMPLES,

Poeles et Grilles de Salon, à charbon et à bois. Aussi, une très grande variété de Poeles à Charbon, s'alimentant par eux-mêmes (Self Feeders) dans les goûts les plus modernes, tels que: L'Argand, Argus, Américain, Graphic, l'Empire, Calcium, Defence, Le Roi des Foies, Alexandria, Shining Light, etc.

A vendre par

DERY, ST LAURENT & CIE,

Encanaud et Courtiers,

Bloc Beaud, 36, rue St. Paul.

Québec, 18 Janvier 1878.

ANNONCES NOUVELLES.

Demandé—M. J. Langlois.
Départ des Malles—Voir la 4e page.
En Liquidation—Glover, Fry & Cie
Grande vente—F. X. Lepage.

QUEBEC,

MARDI, 5 FÉVRIER 1878.

LA RETRAITE DE M. BLAKE.

La nouvelle de la retraite de M. Blake a naturellement produit dans le pays une vive sensation. C'est la seconde fois depuis l'avènement des libéraux au pouvoir que l'éminent homme d'état résigne son portefeuille. Le motif attribué à sa première sortie du ministère était le désir de se vouer tout entier à l'exercice de sa profession. La raison donnée cette fois est le mauvais état de santé de l'éloquent député. Il est malheureusement certain que cette raison est en grande partie fondée et que M. Blake est réellement souffrant.

Ce n'est pas là cependant une maladie qui tombe dans la catégorie des maladies ordinaires. Elle est plus morale que physique. Pour bien s'en rendre compte il faut songer que M. Blake est de ceux à qui le premier rang seul peut convenir à la fois à cause de leur talent transcendant et de l'indépendance de leur caractère. Au second rang, sous un chef inférieur à eux et obéissant à des tendances intellectuelles toutes différentes, ils sont mal à l'aise et ne donnent pas leur mesure, ce qui est pour un esprit supérieur le plus poignant des ennuis. Obligés de suivre un courant autre que celui qu'ils auraient créé de leur souffle puissant, ils souffrent de n'être pas eux-mêmes et de ne pouvoir déployer largement leurs ailes. Ils se sentent captifs et rongent leur frein.

Or, dans le cas particulier de M. Blake, il est bien évident que, d'une part, M. McKenzie a trop de valeur pour être un chef d'apparat, et que, de l'autre, il n'en a pas suffisamment pour absorber son rival. De là des relations toujours tendues entre le chef et le partisan plus grand que le chef. M. Blake fait de son mieux pour accepter un second rôle. Sous la pression de ses amis, il rentre de temps à autre au ministère, mais c'est bientôt pour songer à en sortir. Son libre esprit étouffé dans cette atmosphère d'affaires et ses puissantes facultés se prêtent mal au jeu des petits ressorts qui font mouvoir les partis.

M. Blake a occupé depuis cinq ans dans nos rangs une position dont tout le monde a senti pour lui la gêne et dont il aurait dû, à notre sens, se libérer en renonçant à la vie publique pour la durée de ce Parlement. Il n'aurait ainsi ni embarrassé ses amis, ni affaibli son propre prestige, ni subi tous les tiraillements et les contrecoups d'un rôle trop étroit pour sa taille. Incapable de trahir son parti, il a ajourné pour lui, et la réalisation de ses espérances et celle de ses idées; il a laissé tomber dans l'oubli son discours d'Aurore; il a fait les efforts les plus méritoires pour emboîter le pas et s'enfermer dans le cercle politique assez étroit que nous parcourons. Dans ce labeur stérile il s'est usé inutilement, et il ne faut pas s'étonner si, de temps à autre, l'impatience intellectuelle le saisit et s'il veut échapper à la tâche obscure à laquelle il se trouve par la force des circonstances condamné.

Si M. Blake s'était tenu à l'écart durant cinq ans, il serait aujourd'hui l'homme de la situation et il s'imposerait à tous. Libéraux et conservateurs seraient obligés de l'accepter. Il est fâcheux pour le pays qu'il n'en puisse être ainsi. Avec un homme comme M. Blake à la tête du gouvernement notre politique aurait changé: elle serait devenue bien autrement féconde et hardie que sous la direction d'un esprit positif comme M. MacKenzie ou d'un vieux tacticien comme Sir John A. Macdonald. Au lieu d'aller nous émiettant dans des luttes stériles de parti, nous aurions abordé, sous l'impulsion d'un grand esprit, les problèmes de notre avenir.

LE LENDEMAIN.

Les meneurs conservateurs ont renoué à Québec-Est: ils n'osent plus y paraître. Quelle victoire! Quel progrès depuis 1873! Dimanche, pas la moindre silhouette de langéviniste à la Salle Jacques-Cartier; à St. Sauveur, moins encore, le Dr. Fiset.

Le Canadien et le Courrier du Canada avouent que la place est devenue inabordable; mais ils s'en vengent en lançant, de la haute ville, des injures à quelques-uns des citoyens indépendants qui ont si noblement contribué à extirper le langévinisme de Québec-Est. Si le Canadien s'imaginerait jeter ainsi du ridicule sur des hommes comme MM. Ed. Lemieux, Migner, F. Simard, Lachance, Plamondon, Rochette, Angers, il se trompe vraiment: il leur décerne un brevet de civisme.

Ce qui scandalise le plus le Canadien, c'est que M. Shehyn se joigne à ses électeurs pour censurer le gouvernement. Il n'en revient pas et s'écrie que le député de Québec-Est se laisse mener comme un enfant de quinze ans. Il n'agirait en homme que s'il s'enrôlait sous la bannière de M. Angers!

Ne sachant à qui s'en prendre pour ses mésaventures, le Canadien finit par dire que ce sont les conseillers municipaux qui sont au fond des manifestations qui condamnent le ministère local!

UNIQUE.

Nous empruntons au Canadien l'observation suivante:

« Les soixante-et-cinq députés qui composent notre Assemblée législative étaient tous présents lors du vote sur les résolutions des chemins de fer jeudi dernier. C'est un fait unique dans l'histoire parlementaire de l'Angleterre et de la Puissance. »

C'est aussi un fait unique dans l'histoire parlementaire de l'Angleterre et de la Puissance que pareilles résolutions aient été votées. Il a fallu prendre son courage à deux mains et se mettre tous ensemble pour commettre cette infamie législative. Un seul manquant à l'appel et les autres complices auraient pris la fuite.

INFORMATIONS.

—Il se confirme que le Dr. LaRue sera nommé régulateur de Portneuf après la session. Dans cette éventualité, un bon nombre d'électeurs ont songé à offrir la candidature à M. Jules Tessier, avocat, de cette ville.

—Une assemblée publique est convoquée à la salle Bonsecours à Montréal, pour ce soir, afin de prendre en considération les résolutions du gouvernement sur les chemins de fer.

—Le correspondant de la Gazette lui écrit d'Ottawa que des actions pour le recouvrement de la pénalité de \$2,000 par jour, vont être servies à plusieurs députés de la droite à leur arrivée à Ottawa. On s'attend à des représailles.

—Le cabinet fédéral vient de commencer une poursuite contre la Banque de Montréal pour obtenir le remboursement des \$6,600 des fonds secrets qui ont été données à Sir John A. Macdonald après qu'il eut cessé d'être ministre de la couronne.

Sir John admet avoir reçu cette somme qu'il persiste à retenir sans en rendre compte. Le gouvernement pense pouvoir tenir la Banque de Montréal responsable.

M. Bethune, de Toronto, est l'avocat du gouvernement.

—C'est une chose qui peut avoir ses inconvénients pour les autres comme pour soi-même que de ne pas connaître la valeur des mots. Ainsi, s'il avait su ce qu'il disait, un de nos confrères n'aurait certainement pas écrit que l'hon. M. Anglin avait perdu son siège à cause de ses nombreuses impuretés.

DÉBATS PARLEMENTAIRES

Séance du 4.

Au commencement de la séance, M. Joly attire l'attention de la chambre sur un magnifique bouquet qui orne la table du greffier. Il forme le nom, qu'à la place des rapports arides et secs, on voit souvent s'étaler, sous les yeux de la Chambre, paisible bouquet.

M. Marchand dit qu'il faut espérer qu'à l'avenir les rapports seront conçus en style aussi fleuri.

M. Molleur attire l'attention de la Chambre sur un article dans lequel on l'accuse d'avoir été propriétaire d'un

alambic saisi par les officiers du revenu il nie le fait et exprime son dédain pour ceux qui ont inspiré à la Médernette cette calomnie.

Le bill pour incorporer la Compagnie du chemin de fer des basses Laurentides et du Saguenay, a été adopté en comité.

M. Rinfret ayant demandé si c'était l'intention du gouvernement de prolonger le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental de Terrebonne à Ste. Thérèse en ligne directe, M. Angers a répondu que la politique du gouvernement était contenue dans ses résolutions, et que tant l'hon. député ne serait pas assermenté comme ministre il ne pourrait lui en dire plus long.

Suit un débat sur un bill dont M. Molleur propose la seconde lecture. Ce bill a pour objet d'amender le code municipal de la province de Québec, pour permettre l'établissement d'assurances mutuelles sous le contrôle et la garantie des municipalités.

M. Angers s'oppose au principe du bill, ainsi que M. Church, parce que la loi demande le droit d'imposer les cotisations sur toute une municipalité pour l'avantage de quelques assurés; le code municipal définit toutes les taxes qui doivent être prélevées sur les municipalités; ce que demande le bill est une violation du principe des assurances mutuelles; le bill est immoral.

A gauche:—Ah! ah! oh! oh! M. Angers—Oui, au point de vue légal. D'ailleurs, il ne faut pas multiplier les assurances, car ce serait multiplier les incendies.

M. Mathieu est d'avis que les municipalités ont assez à faire sans augmenter leurs responsabilités. D'ailleurs, la plupart du temps les secrétaires-trésoriers ne sont pas instruits et ne sauraient comment se tirer d'affaire. Ensuite la Chambre ne peut mettre une nouvelle taxe sur le peuple sans l'assentiment de la Couronne. Toute proposition de nouvelle taxe doit venir d'un comité. C'est pourquoi la question d'ordre soulevée à ce sujet par le gouvernement doit être maintenue.

M. Molleur fait un excellent plaidoyer en faveur de son bill. Il assure qu'il lui a été demandé par toutes les municipalités de son comté, bon nombre d'autres environnantes, et plusieurs députés.

L'orateur décide que le bill décrétant de nouvelles taxes sur le peuple, est hors d'ordre.

La chambre se forme en comité sur les crédits demandés par le gouvernement pour l'année.

A propos de l'administration de la justice, M. Joly demande quelles sont les grandes modifications que le gouvernement se propose d'apporter à l'administration de la justice.

M. Angers dit que le gouvernement a l'intention, surtout pour Montréal, de multiplier les termes de la Cour Criminelle, et de ne taxer les témoins que pour six ou sept jours.

L'hon. M. Laframboise dit qu'avec le système tel qu'il existe, ces changements sont impossibles.

M. Angers.—Le gouvernement se dispose à prendre tous les mesures pour y arriver.

M. Mathieu demande l'abolition de la fameuse institution des magistrats de district. Cela sauverait une petite somme de 30 ou 40,000.

A propos de la police provinciale, M. Joly rappelle ce qui s'est passé l'année dernière à propos de la police. Il s'agissait alors d'une différence de \$5,000 entre la demande du gouvernement et celle de la Corporation de Québec. Celle-ci offrait \$25,000. En prenant la police sur ses charges, le gouvernement aurait dû calculer ce qu'elle lui coûterait. Cette police coûte au gouvernement au moins trois ou quatre fois plus que les \$5,000, la somme en litige entre lui et la Corporation de Québec.

Si le gouvernement eût cédé à la Corporation, a dit M. Church, il aurait été accusé d'avoir demandé \$5,000 de trop à la Chambre. La police n'a pas été licenciée; seulement son effectif a été réduit, et le gouvernement lui a donné un chef et un surintendant, pour le service de la province.

M. Joly.—Alors, je ne comprends pas le mot licencié; ce que je sais, c'est que deux jours durant à Québec, il n'y a pas eu un seul policeman, excepté un chef et un autre homme.

M. Church prétend que la police a été simplement réorganisée.

M. Marchand prétend que cette réorganisation coûte une perte de \$12,000 au pays.

Le débat tombe peu après, et le crédit de \$38,555 pour la police est adopté.

ne se sont pas sentis de l'prise. Le stock en magasin est de \$20,000; on a vendu pour \$12,000 durant l'année; c'est remboursable dans ce mois-ci.

Le département demande cette année \$5,000 de plus.

Cet article qui porte le numéro 244 est mis de côté, sur la demande de M. Joly, jusqu'au moment où la chambre sera en possession de toutes les informations sur le dépôt de livres.

A propos des octrois accordés aux collèges de médecine de Montréal, le Dr. Laberge dit qu'il a trop de trois écoles de médecine à Montréal, que c'est désavantageux pour la profession et que le gouvernement a tort de voter de l'argent pour soutenir ces trois institutions.

MM. Robertson et Church prennent la défense des institutions médicales de Montréal.

La chambre vote l'octroi demandé.

M. Laframboise demande des explications sur le vote de \$100 en faveur de l'Académie de Musique.

M. Church dit que c'est une institution dont il ne connaît pas beaucoup les faits et gestes, mais qu'il sait avoir pour but de faire apprécier le noble art de la musique.

Le crédit est voté.

M. Laframboise dit qu'il ne voit pas quelle est l'utilité du crédit de \$400 en faveur du Naturaliste Canadien; ce journal contient des critiques acerbes sur d'autres journaux qui ne reçoivent pas \$400 pour lui répondre.

M. Chapleau dit qu'il sait qu'on s'est plaint d'articles très acerbes du rédacteur de ce journal contre d'autres journaux de la province. Il sait aussi que ce journal a de la valeur au point de vue scientifique.

M. Joly se lève pour attester de la valeur du Naturaliste Canadien comme journal scientifique; mais il aimerait le voir abandonner la politique et se limiter aux insectes. Il espère que le rédacteur de ce journal sera informé de l'opinion de la chambre à ce sujet. Il est certainement disposé à lui voter \$400, par arvu qu'il ne s'occupe exclusivement que des coléoptères, lépidoptères, bathraciens, etc. S'il recommençait, cela au mépris de l'opinion de la chambre, il s'opposerait à ce que la législature lui votât un crédit.

A la fin de la séance, M. Garneau s'est levé pour rendre hommage au superbe bouquet donné par le Col. Rhodes, vu que ce bouquet venait de son comté.

M. Marchand.—Je ferai remarquer à l'hon. Commissaire que c'est toujours celui chez qui on porte un bouquet qui en paie la façon. (Rires.)

Le crédit est adopté et avec la censure de la chambre contre le rédacteur du Naturaliste.

A la séance du soir, la Chambre s'est formée de nouveau en comité sur les crédits.

Dans le cours de la séance, M. Garneau a dit que l'on portait le coût total des édifices du parlement et des départements à \$500,000 dont \$325,000 pour la bibliothèque et tous les départements.

LE COMITÉ D'ENQUÊTE.

Les auditeurs nommés par les citoyens de Québec, ont fait rapport hier soir au comité spécial d'enquête que les bons suivants ont déjà été négociés: Pour l'élargissement de la rue St. Jean, \$100,000; pour la rue St. André, \$70,000; pour les améliorations Dufferin, \$40,000; autres débentures, \$43,000. Total, \$253,000.

Sur cette somme, autant que les auditeurs ont pu vérifier la chose, il n'y a que \$392,10 qui restent entre le mains du trésorier, et \$105,000 que les banques gardent comme sûreté collatérale pour billets escomptés et courants.

La balance que les auditeurs mettent en ligne de compte est de \$148,000.

LE BUREAU DE COMMERCE.

Le Bureau de Commerce a eu une réunion extraordinaire hier après-midi pour discuter les résolutions proposées par le gouvernement local à propos du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

L'assemblée a adopté trois résolutions pour censurer le gouvernement de ne pas avoir adopté le tracé de Terrebonne à Ste. Thérèse, tel que recommandé par M. Fleming et d'autres ingénieurs, tracé le plus économique, le plus facile et le plus avantageux pour Québec.

LA GUERRE D'ORIENT.

Londres, 4.—Les serbes sont fort déçus de la façon dont on rectifie leur frontière dans le protocole. Ils déclarent qu'ils guerroyeront jusqu'au moment où ils auront la vieille Serbie jusqu'à la rivière Lom.

La guerre est déclarée entre la Turquie et la Grèce.

Le Vedemsti, de St. Pétersbourg, calcule qu'après la conclusion de la paix, on exportera cinq millions de minots de blé des ports de la Mer Noire et de la Mer d'Azof.

Le gouvernement serbe ayant appris des quartiers généraux russes que l'armistice a été signé, a ordonné à tous les commandants serbes de suspendre les hostilités.

Dans les Communes, M. Gladstone a suggéré une adresse du Parlement à la Reine pour l'assurer de son appui dans la conférence, au lieu de faire voter les crédits parlementaires. Il a dit qu'il appuierait le gouvernement, si celui-ci usait de son influence pour persuader la Russie d'abandonner ses prétentions à la rétrocession de la Bessarabie, à la libre navigation du Danube, etc.

Un correspondant de Vienne télégraphie: On regarde la situation comme sérieuse. Il a transpiré que les russes concentraient des troupes dans l'intérieur de la Roumanie et va masser 120,000 hommes vers l'ouest et le nord évidemment pour se défendre contre l'Autriche.

Le discours du Czar aux troupes dimanche n'a nullement rassuré le public, surtout depuis qu'on a appelé de nouveaux bataillons russes sous les armes.

Une dépêche de Kars dit: On annonce officiellement la capitulation d'Erzeroum; les russes entrèrent demain dans la place. La garnison turque et les Mahométans dans la détresse pourront se retirer sur le territoire turc, s'ils le désirent. A Moscou, on regarde défavorablement le projet d'une conférence.

Bucharest, 4.—Le cabinet roumain a siégé quatre heures dimanche sous la présidence du Prince Charles de Roumanie. On pense que celle-ci va s'opposer à la cession de la Bessarabie à la Russie. Il n'y a rien eu de résolu, mais on croit que la Roumanie est hostile à la demande de la Russie.

Une dépêche d'Athènes dit que le Pirée est défendu au moyen de torpilles. Le bey de l'Épire a mis bas les armes.

Les troupes grecques sont entrées en Thessalie hier, sous le commandement du général Soutso. Les turcs ne leur ont pas résisté. Les grecs se sont avancés jusqu'à Domoco qu'ils ont enlevé à la pointe de la baïonnette. Ils ont fait 13,000 prisonniers et n'ont perdu que 150 hommes.

Il n'y a que 500 soldats à Athènes et une corvette anglaise dans le Pirée.

Les volontaires partent tous les jours par centaines pour la frontière.

TÉLÉGRAPHIE GÉNÉRALE.

Londres, 5.—Le consul anglais à Shanghai télégraphie qu'il y a neuf millions d'habitants dans la détresse dans le nord de la Chine.

L'Observatoire, de Paris, annonce la découverte d'une planète de 12e grandeur, le 29 janvier, à Toulouse.

Une dépêche de Shanghai, Chine, mande qu'un hospice pour les femmes et les enfants dans la ville de Tien-Tsin, a été réduit en cendres aujourd'hui. On dit qu'il y a plus de 2,000 personnes de périés.

Hier soir, durant une représentation de cirque, à Calais, France, une fausse alarme de feu a causé une panique. Il y a eu 10 personnes de suffoquées et de foulées aux pieds.

PLUS DE 2,500 PERSONNES JETÉES SUR LE PAVÉ.

M. le Rédacteur.

Il est des faillites qui sont de véritables calamités pour les classes ouvrières, surtout quand elles frappent des grandes manufactures, comme c'est le cas aujourd'hui pour la fabrique de chaussures de MM. J. et J. Woodley, qui ont deux manufactures, dont l'une au faubourg St. Louis et l'autre à St. Roch.

Le nombre d'ouvriers qui se trouvent aujourd'hui sans emploi et qui étaient employés dans ces deux fabriques, s'élève à huit cents. On peut donc dire que plus de 2,500 personnes sont plus ou moins souffrir par cette faillite.

Pour donner une idée des pertes considérables que vont éprouver ces ouvriers, il nous suffira de dire que cette maison payait seulement pour gages aux ouvriers la somme énorme de plus de trois mille piastres par semaine, ou de \$12,000 à \$15,000 chaque mois.

Malheureusement, ce n'est pas tout; plusieurs autres maisons qui faisaient affaires avec les MM. Woodley, soit comme tanneurs, ou comme entrepreneurs, menuisiers, pour la confection de boîtes, ainsi que mécaniciens, tourneurs, etc., se trouvent forcées par cette faillite de renvoyer aussi un grand nombre d'ouvriers.

Nous vous le demandons, M. le rédacteur, que deviendraient tous ces

pauvres ouvriers, dans le cas où MM. Woodley ne régleraient pas le plus tôt possible avec leurs créanciers? Nous pouvons dire d'avance que la misère irait frapper à la porte de ces centaines de familles qui se trouvent aujourd'hui sans emploi.

Espérons que bientôt nous verrons cette grande manufacture reprendre ses travaux et donner par là la vie à plus de 2,500 personnes.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier qu'il y va de l'intérêt de tout le monde, plus ou moins, depuis même le journaliste, le marchand dans toutes les branches de commerce, etc., etc.

A ce seul point de vue, chacun admettra qu'il est de la plus haute importance de voir le plus tôt possible cette grande manufacture reprendre ses travaux.

Avant tout, un bon citoyen doit se montrer l'ami et le protecteur de toutes nos industries: source première de la prospérité générale de toute la population d'une cité.

PLUSIEURS CITOYENS.

A TRAVERS LA VILLE.

SALLE VICTORIA. — C'est ce soir à 8 heures précises, qu'a lieu la lecture de M. Maugard.

SOCIÉTÉ DE DISCUSSION DE QUÉBEC. — Ce soir, l'hon. M. Howells, consul général des Etats-Unis à Québec, lira un morceau littéraire sur la Création, à la salle du Collège Morrin.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MUTUELLE. — L'assemblée générale des actionnaires de la société de construction mutuelle à eu lieu hier soir à la halle Montcalm, faubourg St. Jean. Les messieurs suivants ont été élus directeurs pour l'année courante: MM. Louis Bourget, J. Mackay, Ferd. Hamel, C. W. Carrier, Jos. Vandry, F. M. Audet, P. Vallière, G. Bouchard et Frs. Kirouac. MM. P. J. Bazin, A. Gaboury et N. Arthur Girard ont été choisis comme auditeurs.

VASTE PROJET. — On nous informe que les autorités ecclésiastiques catholiques à Québec auraient l'intention de démolir la basilique, le presbytère et le palais archiépiscopal, pour les reconstruire sur des plans de l'architecture religieuse la plus relevée et véritablement digne de la métropole catholique du Canada.

On rebâtirait la basilique sur le site de l'ancienne ou bien encore sur le vaste carré vacant des casernes des jésuites. Quant au palais archiépiscopal, on l'érigerait sur le terrain du parlement où siège la députation provinciale en ce moment. Le terrain appartient au Séminaire et lui rapporte une rente foncière de \$4,000 par année.

Un citoyen de cette ville a déjà offert \$10,000 pour contribuer aux frais des nouveaux édifices dont la splendeur égalerait certainement les monuments les plus célèbres du genre en Europe. On ferait face à la balance du coût de ces édifices, au moyen d'une souscription ouverte dans toutes les paroisses de l'archidiocèse.

Nous donnons, bien entendu, ces nouvelles sous toute réserve. Mais il est incontestable que ce serait là un plan grandiose et auquel tous les catholiques de l'archidiocèse souscriraient avec autant de zèle que d'empressement.

LA MAISON DE LA COMPAGNIE DE CAOUTCHOU. — Ce matin, à 10 heures, au bureau du shérif, la maison occupée par la Compagnie de Caoutchouc, rue St. Paul, à Québec, a été vendue pour \$5,000, à M. W. Withall.

SOIRÉE DE VARIÉTÉS. — Le 25 et le 26 de février, à la halle Jacques-Cartier, il y aura des soirées de variétés, organisées par un comité de citoyens de St. Roch, pour venir en aide à la classe indigente.

Ces deux soirées, montées avec soin et organisées pour une œuvre philanthropique, ne manqueront pas d'attirer foule. Tout en s'amusant franchement, on aidera à ceux qui sont dénués même des choses les plus nécessaires à la vie. Les programmes des deux soirées renferment une variété d'amusements: pièces théâtrales, chansonnettes, tours d'équilibre et de force, bouffonneries, voilà le menu.

TRANSPORT. — Le club Stadacona quitte ses quartiers de la rue d'Auteuil et se transportera sur le Cap au mois de mai prochain.

TANDEM. — Le Tandem Club des traîneaux est une institution qui semble devoir durer, au grand agacement du Tandem Club pour tout de bon.

Celui-ci est superlativement ahuri de se voir un concurrent qui, il faut bien le dire, a les riens de son côté.

Le Tandem Club des traîneaux est

une excellente parodie qui amuse fort les québécois.

BOND A PATINER STADACONA. — Avec la permission du Lt. Colonel Wohl et des officiers du 9e bataillon, l'excellente musique de ce bataillon jouera ce soir au rond à patiner Stadacona.

GRACIEUSITÉ. — Le magnifique bouquet envoyé hier par le Col. Rhodes à l'Assemblée législative, a fait l'admiration de tout le monde et surtout de tous ceux qui ont pu apprécier de près avec quel art et quelle exquise délicatesse il était composé.

Le parfum qu'il exhalait était suave.

REGRETTABLE. — Nous avons le regret d'annoncer que M. J. K. Boswell, propriétaire de la grande brasserie de ce nom et qui produisait sur le marché un article si généralement estimé; vient de fermer sa maison, cause, crise commerciale.

C'était la seule brasserie qui nous restait à Québec.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC. — A l'assemblée générale, annuelle des membres de cette institution, tenue hier soir, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année courante:

Président honoraire, M. L. J. C. Fiset; président actif, M. L. P. Turcotte; vice-présidents, Dr. Arthur Vallée, M. H. J. B. Chouinard; trésorier, M. L. Philippe Sirois; assistant-trésorier, Dr. Edwin Turcot; secrétaire-archiviste, M. Alph. Pouliot; assistant-secrétaire-archiviste, M. Ernest Myrand, M. J. P. Tardivel; secrétaire correspondant, M. H. A. Turcotte; assist. sec. correspondant, M. Chs. H. Langellier, M. Cyp. Labrecque; bibliothécaire, M. Achille LaRue; curateur du musée, M. J. N. Proulx; membres additionnels du bureau de direction, Mgr. Cazeau, M. le curé de Québec, M. l'abbé L. N. Bégin, Hon. P. Garneau, M. P. J. Jolicoeur, M. Théop. Ledroit, M. Siméon Lesage, M. D. J. Montambault, M. Ed. Rémillard, M. Thos. E. Roy, M. F. E. Hamel, M. J. G. Fontaine, M. Chs. Jones, M. Victor Bélanger, M. L. P. Lemay, M. P. Vallée.

PAVILLON DES PATINEURS. — Demain soir de 8 à 10 heures, le Pavillon des Patineurs sera illuminé.

La soirée est donnée au bénéfice de la Batterie B.

On compte que les membres du club voudraient bien s'y rendre en foule, ainsi que le public, pour rendre hommage à l'un des plus brillants corps de musique du Dominion.

Admission, la bagatelle de 10 cts.

LOCATION DU CHEMIN DE FER DU NORD. — Les offres faites au gouvernement pour le loyer du chemin de fer de Québec, Montréal, Outaouais et Occidental ont été examinées, samedi soir. On dit que M. A. P. Macdonald a offert \$280,000 par année pour tout le chemin. M. Miller et M. McGreevey ont offert, parait-il, environ 20 pour cent; M. V. Smith 22 1/2 pour cent, et l'hon. M. Mitchell 25 pour cent. Les meilleures offres s'élevaient à environ deux et quatre cinquièmes pour cent sur le coût du chemin.

LE CHEMIN DE FER DU LAC ST. JEAN. — La semaine dernière, il y a eu dans plusieurs municipalités du comté de Portneuf, des assemblées publiques pour prier le gouvernement local d'accorder, comme il a fait pour les chemins du sud, une subvention en faveur du chemin de fer du Lac St. Jean.

On cite parmi les municipalités, celles de St. Gabriel - ouest, St. Ambroise, Valcartier, Ste. Catherine et St. Raymond.

VOLÉE. — Une pauvre femme demeurant rue St. Patrick, a constaté avec douleur hier en arrivant du marché, que l'on avait enfoncé la porte de sa maison et qu'on l'avait pillée.

REPARTI. — L'Américain Collier qui a été brutalement assailli un soir, Côte d'Abraham, pendant l'élection de Québec-Est, en novembre dernier, est reparti pour les Etats-Unis.

COUR DU RECORDER. — Margaret Morrissey et Edouard Fiset, trouvés ivres, ont été condamnés à 2 mois.

Laurence Brennan, pour vagabondage, 2 mois.

COUR DE POLICE. — La plainte du revenu contre Charles Guillot et Céline Gosselin, épouse d'Augustin Tanguay, pour vente de liqueurs enivrantes sans licence, ont été appelés. Charles Guillot a été condamné à \$75 d'amende et les frais ou à 3 mois de prison. La plainte contre Céline Gosselin est remise à demain, faute de témoins.

FAITS DIVERS.

EXÉCUTION D'UN INCONNU. — Pendant la nuit du dimanche 26 août dernier, un homme s'est introduit dans la résidence et dans la chambre à coucher des époux Parber, à Belmont (New-York), a tiré deux coups de revolver sur le mari, Stephen Barber, qui a été tué, puis deux autres sur Mme Barber, a dévalisé la maison et s'est enfui. Le surlendemain, ce malfaiteur a été arrêté près de Plattsburg et positivement reconnu par Mme Barber, qui avait survécu à ses blessures, bien qu'atteinte à la tête par les deux balles, dont une lui a crevé un œil. Le prisonnier, jugé en décembre, a donné pour la forme le nom de Joseph Woods, en faisant observer qu'il prenait ce nom au hasard, mais qu'il ne révélerait jamais son véritable nom. Dès que la cour a été constituée, il l'a harangué en ces termes: "Dispensez-vous des formalités vides et creuses d'un jugement, et rendez tout de suite votre verdict, car je refuse de me soumettre à l'inutile plaisanterie d'une défense, et je fais appel au juge tout-puissant qui ne souffre pas devant son tribunal des jurés pleins de préventions." La culpabilité de cet excentrique personnage ayant été pleinement établie, il fut condamné à mort.

Depuis sa condamnation il a occupé une cellule dans la prison Malone, passant presque tout son temps à écrire et à dessiner, et recevant de fréquentes visites d'un prêtre catholique et du shérif, avec lesquels il causait volontiers de choses et d'autres, mais jamais du crime qui a motivé sa condamnation. C'était un homme instruit et possédant bien plusieurs langues. Son refus de dire son nom avait piqué vivement la curiosité publique, et beaucoup de personnes sollicitaient chaque jour la permission de le voir, mais il n'a jamais voulu recevoir de visiteurs.

Le bruit s'est répandu que le mystérieux condamné était Daniel Sullivan, alias Giuseppe Delamarino, alias Italian Joe. Mais il a dit aussi au shérif qu'il était né en 1830 en Irlande, dans le comté de Limerick, qu'il avait reçu une excellente éducation et qu'il avait été un grand pêcheur toute sa vie, mais que c'est la tout ce qu'on saurait de lui, attendu qu'il ne voulait pas que ses parents et amis sachent ce qu'il est devenu.

Jeudi dernier, veille de son exécution, le Joseph Woods, apocryphe a brûlé tout ce qu'il avait écrit depuis sa condamnation, mais non ses dessins, dont il avait fait une véritable collection. Vendredi matin, il a entendu la messe, puis il s'est entretenu avec des sœurs de charité jusqu'à une heure de l'après-midi, moment où il a été conduit dans la cour où était dressée la potence. Le nombre des personnes présentes était de 200. Beaucoup de curieux ont de plus assisté à l'exécution de dessus le toit d'un hôtel voisin, où chaque place avait été payée un dollar.

L'inconnu a embrassé ensuite le crucifix que le prêtre lui tendait. A 1 h. 17 m. il a été lancé dans l'espace, et il est demeuré immobile au bout de la corde, tué instantanément par la dislocation du cou. Son corps a été enterré dans le cimetière catholique.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

New-York 10 hs., 5 février 1878. Or, 2; Exchange sterling, 82 1/2; Greenbacks 97. E. O. BARLOW, Courtier.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL

Flour—Recettes 1,100 quarts. Extra Supérieure 5.30 à 5.85; Extra 5.60 à 5.65; Fancy 5.15 à 5.25; Extra du Printemps du Canada 4.80 à 4.90; Superfine 4.60 à 4.70; Forte de Boulangers 4.65 à 5.20; Fine 4.20 à 4.30; Sacs de Haut Canada 2.50 à 2.55; Sacs de la Cité 0.00 à 2.65. GRAINS BRUTS—Blé d'Inde, recettes 400 2 1/2 à 65c. Pois, recettes 800 mts, 78 cts à 80c par 66 lbs. Avoine, recettes, 336 mts., 28c à 30c. Orge, recette 600 minots 24c. DENRÉES—Beurre, recettes 109 tinnettes, 12c pour commun; 20c pour beau. Fromage, 12 1/2 à 14c. Lard, recettes 70 quarts, Mess 14.00 à 14.50; Thin Mess 13.00 à 12.50. Saindoux, recettes 50 seaux, 9 1/2 à 10 1/2. ALCOOLS—Recettes, 13 barils; Potasse, 3.75 à 3.80; Perleasse nominal.

CIE. D'ASSURANCE AGRICOLE D'OTTAWA.

On donne par le présent AVIS qu'une Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires aura lieu au Bureau de la Compagnie 12, RUE METCALF, Ottawa, MÉR-CREDI, le 6 FÉVRIER 1878, pour l'élection des Directeurs pour l'année courante, et pour l'expédition de autres affaires qui doivent être faites en vertu de la Charte et des Règlements de la Compagnie à sa Réunion Générale Annuelle. Le Président prendra le fauteuil à MIDI.

JAS. BLACKBURN, Secrétaire.

5 février 1878—4f

Annonces Nouvelles.

DEMANDE.

On demande pour le premier mai prochain, UN COMMIS pour servir dans un magasin à la campagne. Il devra être muni de bonnes recommandations.

S'adresser à M. J. LANGLOIS, Marchand. Matane, 5 février 1878—8j

ASSOCIÉ DEMANDÉ.

On demande un Associé pour le commerce de Marchandises Sèches. Conditions libérales.

Référence BOITE 24, St. Roch de Québec. Québec, 4 février 1878—15j

TERRAIN A LOUER.

S'adresser à M. JOHN HATCH, Coin des rues St. Roch et St. Marguerite. Ou No. 41, rue Richelieu, Faubourg St. Jean. Québec, 2 février 1878—4f

QUAIS ET ENTREPOTS

A LOUER.

Le QUAI ATKINSON avec son grand Entrepôt maintenant occupé par Messieurs A. Fraser & Cie.

Le parti du QUAI DES INDES, comprenant tout le front, avec les deux Entrepôts maintenant occupé par la Compagnie des Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.

L'ENTREPOT, coin des rues Dalhousie et St. Jacques, maintenant occupé par W. Convey, écuyer.

L'ENTREPOT BLEU sur le QUAI WELLINGTON, maintenant occupé par Messieurs John Boes & Cie.

Possession donnée au 1er Mai prochain.

En s'adressant au sousigné, on pourra connaître le prix et les conditions du loyer de ces propriétés.

A. H. VEBRET, Secrétaire-Trésorier, Commission du Havre de Québec.

Bureau de la Commission du Havre, Québec, le 1er février 1878. 2 février 1878—no

Hôtel Jacques-Cartier OTTAWA.

Le sousigné informe respectueusement ses amis et le public voyageur en général qu'il vient de faire subir de nouvelles réparations à son établissement et qu'il en fait le premier Hôtel Canadien-Français d'Ottawa.

MM. les Députés et les employés saisonniers du Gouvernement trouveront chez lui tout le confort des premiers Hôtels Anglais à des prix infiniment plus modérés. A L'ENSEIGNE JACQUES-CARTIER 446 et 448, rue Sussex, Ottawa.

A trois minutes des chars et à cinq minutes des Bâtisses du Parlement et du Bureau de Poste.

ANTOINE CHAMPAGNE, Propriétaire. Ottawa, 1er février 1878.

Rond à Patiner STADACONA

IL Y AURA

GRANDE SOIRÉE EN COSTUMES

A ce Rond à Patiner sur le Quai de la Reine

MARDI, le 5 FÉVRIER 1878

On commencera à 7.30 heures p. m. précises, et on finira à 10.30 heures.

RÈGLEMENTS.

Personne n'aura la permission de patiner à moins d'être costumé.

Aucun patineur ne devra prendre un costume de femme.

Les costumes de nègre sont défendus ou ne seront acceptés que sur permission spéciale des propriétaires.

Les masques sont défendus. On ne permettra pas de costumes d'ordres religieux.

On défend strictement la danse.

Admission—Patineurs, 25 cents; Spectateurs, 10 cents.

Avec la permission du Colonel Wohl, la bande du 9e bataillon assistera à la soirée. Le fond sera bien décoré pour la circonstance.

FITZGERALD & SAVAGE, Propriétaires Québec, 1er février 1878—p

A VENDRE.

Une terre située à Charlesbourg, concession St. Bernard, contenant 1 1/2 arpent de front sur 30 arpents de profondeur, possédant une grange neuve de 110 pieds sur 30, un magnifique verger pourvu d'eau et de ressource qui ne manque jamais, place incomparable pour le point de vue et de tranquillité, à une distance seulement de 5 milles de Québec. Conditions faciles. S'adresser à MM. Tessier et Delage, Notaires, à Québec, ou au propriétaire

J. BTE. MARTEL, Charlesbourg.

31 janvier 1878—1ap

Maison Viau & Frère.

ANTOINE DUPUIS SEUL PROPRIÉTAIRE

RUE ST. PAUL, QUÉBEC.

En réception et constamment en mains: BONBONS et SUCRERIES de toutes sortes, JUBBES, CHOCOLAT, BISCUITS, ETC., ETC.

M. ANT. DUPUIS profite de cette occasion pour informer le public que M. ELZ. TREMBLAY n'a plus aucune affaire avec la maison VIAU & FRÈRE.

M. A. B. Dupuis est le seul autorisé à régler tous les comptes de la maison Viau & Frère.

ANT. DUPUIS, Rue St. Paul. Québec, 26 janvier 1878—1m

PIANOS SUPERIEURS!

Les célèbres Pianos de Weber qui n'ont pas de supérieurs dans le pays, sont en vente à prix très réduits et à conditions faciles chez

BERNARD & ALLAIRE.

Quelques Pianos qui ont un peu d'usage, en vente beaucoup au-dessous de leur valeur chez

BERNARD & ALLAIRE.

Au Clerg et aux Fabriques!

Nous avons l'agence de différentes fabriques d'Orgues d'Églises et particulièrement de celles de S. S. Hamill dites: "Giant Pipe Organs". Ces derniers instruments sont pourvus de tuyaux non-seulement comme ornements, mais tous rendent des sons et sont très propres aux Églises, Chapelles et Salles de Concerts. Dans le but d'introduire ces Orgues de mérite, nous avons l'avantage de pouvoir les offrir à 50 pour cent plus bas que les prix réguliers même aux États-Unis.

BERNARD & ALLAIRE.

MUSIQUE EN FEUILLE!

Venant d'être reçus aux prix suivants:

- Girard, Giffonia, pot pourri, par H. Cramer 62c valant \$ 25
- Home Sweet Home, par J. H. Slack, 20c valant 40c
- Invitation à la Valse, par Von Weber, 25c valant 50c
- Marche de Pie IX par C. Gounod, 25c valant 50c
- Faust, pot pourri, par De Lamer, 35c valant 75c
- Avant la Danse, valse romantique, par F. Mattel, 25c valant 75c
- First Kiss, valse, par G. Lamothe, 35c valant 78c
- Beautiful Blue Danube, valse, par Strauss, 30c valant 70c
- Les Roses, valse, par Metra, 25c valant 60c
- Grande Valse Brillante, par Schühlf, 35c valant 75c
- High Life, valse, par Strauss, 25c val. 65c
- Bout en train, galop, par Ketterer, 25c valant 60c
- Qui vive, galop, par ans, 40c valant 90c
- Pizzicato, polka, par S. Smith 25c val. 40c
- Orphée aux Enfers, quadrille, par Strauss, 20c valant 40c
- Romances, Variations et Fantaisies, 10c.

BERNARD & ALLAIRE,

6, rue la Forêt, Haute-Ville. Québec, 26 janvier 1878.

EN LIQUIDATION!

Nous désirons annoncer au public que notre vente spéciale pour la cause susdite ne se continuera que quelques semaines encore, et que c'est une bonne occasion pour les personnes qui désirent acheter des marchandises de première classe à bon marché, savoir:

- SOIES RICHES, COTONS, TOILES, GANTS, BAS, TAPIS, PRELAETS,

Pour argent comptant seulement ou sur billet à courte échéance

Les Départements des Tailleurs, Robes, Manteaux, Chapeaux et Chemises, sont sous la direction de personnes d'expérience et de la meilleure main-d'œuvre.

Les ordres sont exécutés sous le plus court délai.

GLOVER, FRY & CIE.

Québec, 26 janvier 1878.

Venant d'être Reçu:

- Poignons de Sirop des Barbades Extra Brillant.
- Poignons de Melasse (petite).
- Tonnes de Sirop "Sucre Blanc" choisi.

A vendre par JOHN BOSS & ONS.

Québec, 22 janvier 1878—10f

AVIS.

Les sousignés se sont mis en SOCIÉTÉ comme Syndics, Comptables et Marchands à Commission, sous les noms et raison de WURTELE & LORTIE.

Québec, 19 janvier 1878. Demisques LORTIE, E. HENRY WURTELE, Comptable Public. Syndic Officiel. 21 janvier 1878.

Annances Nouvelles.

ENCAN D'ORGUES, HARMONIUMS, ETC.,

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

VENDREDI, LE 8 FEVRIER

A notre Salle d'Encan, rue et faubourg St. Jean.

Par Encan sera vendu VENDREDI, le 8 FEVRIER, à notre Salle d'Encan, rue et faubourg St. Jean, un magnifique Orgue pour Eglise, évalué à \$400; deux Harmoniums très fort, évalués à \$160 chaque; un évalué à \$90 et un gros Harmonium très fort pour Eglise, évalué à \$300, en très bon ordre. Le tout étant les biens de la société ci-devant existante entre feu J. B. Rochette et le Révérend Messire Jules Malles, Prêtre, curé de la paroisse de St. Agapit de Beauvillage. Le tout vendu en liquidation et absolument sans la moindre réserve.

La vente à ONZE heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE, Encanteurs. Québec, 4 février 1878.

A LOUER.

Maison confortable, toute meublée, sur les Bemparts, avec bain, cabinets d'aisance, et privilège d'acheter tout le mobilier. Possession immédiate ou au 1er de Mai.

S'adresser au No. 30, RUE HEBERT. Ou au No. 17, RUE DALHOUSIE. Québec, 21 janvier 1878—no

La Perle du Brésil!

Grand Drama Lyrique en 3 actes

Par FELICIEEN DAVID

Auteur du "DESERT," de "CHRISTOPHE COLOMB," etc.,

Sera donnée à Québec avec grand chœur et orchestre complet vers le

20 FEVRIER PROCHAIN.

De plus amples détails seront donnés dans quelques jours Québec, 19 janvier 1878.

GRANDE VENTE!!

VENEZ! VENEZ! VENEZ!

AU MAGASIN DU

BON MARCHÉ!

LA MAISON F. X. LEPAGE

Est ce certainement la plus renommée pour la vente de ses marchandises à très-bas prix.

Elle donne des avantages extraordinaires aux acheteurs. Les messieurs trouveront à cet établissement

Drap de Pilote, Drap de Moscou, Castor Fin, Castor Superfin, Etc., Etc., Etc.

Le département des Dames est le plus beau et le mieux choisi de tous les magasins de cette ville.

3,000 verges d'Étoffes à Robes de 17 cts., 25 cts. et 40 cts., pour 12 cts., 15 cts. et 20 cts.

—AUSSI—

Alpacas, Merinos, Etoffes de Fantaisie.

Vendus à une réduction de 25 pour cent.

Afin de faire place aux importations du printemps, le propriétaire vendra d'ici au 1er avril la balance des marchandises d'hiver qu'il a en magasin, à des prix qui défient toute compétition.

Venez et jugez par vous-même.

F. X. LEPAGE,

53 et 55, rue de la Couronne, ST. ROUEL. Québec, 18 janvier 1878

A Vendre ou à Louer.

Cette résidence si bien finie et spacieuse, située au No. 5, rue Hébert, Bam. arts, et actuellement occupée par Joseph Shehyn, écuyer, M. P. P. Elle se trouve située dans une des parties les plus centrales de la ville. Cette maison est munie de toutes les améliorations modernes, étant réchauffée par une fournaise à air chaud, et ayant des chambres de bain, appareil pour eau chaude et froide, remise, hangar etc., etc. Conditions libérales.

S'adresser à MM. McOALL, SHEHYN & CIE., No. 52, rue St. Pierre. 13 janvier 1878—1m

GALERIE PHOTOGRAPHIQUE!

A Vendre ou à Louer.

Un mobilier d'une Galerie Photographique située au No. 132, rue St. Joseph, avec anciens et nouveaux négatifs, ainsi que tous les instruments, meubles, tapis, etc., etc., à très bonnes conditions.

On desire vendre ou louer au plus tôt. Possession au 1er mai prochain. S'adresser à

DEBRAUMONT & SEMILARD, Photographes, rue St. Joseph St. Roch. Québec, 10 janvier 1878—1m25

THOMAS FLOOD

MARCHAND DE BOIS

No. 126, rue Grant, Baby's Cove, St. Roch

Toujours en mains; Bois de Construction, tel que Soliveaux, Madriers, Planchets, Bois carré, etc. Aussi Frêne, Orme, Chêne, etc., etc. PRIX TRÈS MODÉRÉS. Québec, 18 janvier 1878—1m

A LOUER

Ce magnifique Magasin adjoignant Wm. McLimont, école spacieuse, bien fini, ayant contrevents et porte en fer et parfaitement à l'épreuve du feu.

— AUSSI —

2 Caves au-dessous, grandes et pavées en pierre cimentée. Le tout va loué à des conditions très avantageuses.

C. TETU.

Québec, 18 janvier 1878—4m

Lard en Carcasse!

SALAISONS,

PANNE,

SAINDOUX,

FILETS,

TETES,

PATTES, ETC

A VENDRE PAR

J. B. RENAUD & CIE.,

72 à 82, rue St. Paul.

17 janvier 1878.

AVIS.

La Société de Construction Mutuelle

Fera application au Parlement Fédéral à la prochaine Session pour une Charte d'Incorporation Spéciale lui donnant le pouvoir

1. De se transformer en Société de prêts et placements ordinaires avec les privilèges accordés aux Sociétés de Construction Permanente, d'après les lois en force.

2. De discontinuer et renoncer au système d'appréhension.

3. De réduire son capital à dix pour cent du montant maintenant souscrit, sauf quant aux emprunteurs qui resteront actionnaires pour le montant entier des actions à eux avancées. Et si ceux-ci préféreraient ne pas garder leurs actions, pouvoir de prendre des arrangements avec eux pour le remboursement de ce qu'ils pourront devoir.

4. D'augmenter son capital par émission de nouvelles parts; de créer un fonds de réserve; d'ouvrir aussi souvent qu'elle le jugera à propos, des classes de tiens temporaires ou mobiles; d'affecter les actions de la Société au paiement, par privilège, des réclamations à elle dues; de placer ses argents dans les fonds publics, et d'accepter, en sus de garanties hypothécaires, des garanties personnelles, comme sûreté collatérale des prêts par elle faits; de changer son nom actuel en celui de "Société de Prêts et Placements de Québec."

Et généralement tous autres pouvoirs nécessaires au bon fonctionnement de la dite Société.

ROBT. LAROCHE,

Sec.-Trésorier.

1er décembre 1877.

EN RECEPTION!

100 BOITES FROMAGE, des mois d'Octobre et Novembre.

Boîtes Amidon de Bonson. do Vermicelle, de 10 à 5 lbs. do Macaroni, de 10 à 5 lbs. Octaves Vin Bouaillon.

Vin Tarragona, de 3 et 4 grappes, en fûts Caisnes Vin Claret, St. Julien Médoc do Brandy, Jules Robin & Co bouteilles do do do do bouteilles do do J. Bartollet, bouteilles do do do do flasques do do do do demi flasques do do A. Matignon & Co bouteilles do do do do carafes do do do do barils

Demi Octaves Brandy, Coatin & Co. — AUSSI — Boîtes Raisins frais, (Layers) D-mi boîtes, do do do, Quart do do do. Boîtes Raisins Sultana.

A vendre par JOS. LAOHANCE, No. 14, Sous le Fort, B. V. 10 décembre 1877.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'application sera faite à la prochaine session du Parlement du Dominion du Canada, pour la passation d'un bill afin d'amender l'acte d'incorporation de la Compagnie d'Assurance Québec contre le feu, relativement à la disposition des actions, et pour autres fins.

Québec, 30 novembre 1877.

W. L. FISHER,

Secrétaire.

6 décembre 1877—2m

H. S. SCOTT & CIE.,

No. 60, Rue St. Pierre,

Basse-Ville.

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Arrier, Plomb, Vitres, Enduit, Peintures

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.

Médaille de 1ère classe et diplôme.

CAPOTS, CASQUES, ROBES.

Etabli en 1867.